

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 09 2021

Compte-rendu

L'an deux mil vingt et un et le vingt-cinq Septembre à 9h, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Éric MEYER, le Maire.

Présents : M. Éric MEYER, Mme Touria CHARTIER, Mme Paula PIMENTEL, Mme Géraldine BAUGE, M. Jean Jacques NOTSECK, M. Jean Philippe GRIFFON, M. Christian POIRIER, M. Guy REYNIER, M. Jean Yves BECKER, Mme Annie GUERTON

Absents excusés : Mme Sophie PORTEJOIE (donne pouvoir à M. Éric MEYER)

Secrétaire de séance : M. Jean Philippe GRIFFON.

1/. Le compte rendu de la séance du 06 Juin 2020 est approuvé et signé

2/. RIFSEEP DANS LA FILIÈRE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'instituer le RIFSEEP aux agents de la filière technique.

3/. DROIT DE PRÉEMPTION ÉLARGI

Dans le cadre de la création de la protection des espaces naturels sensibles, à l'instar de la commune d'arrancourt et dans la continuité du travail réalisé sur les zones humides, il a été délibéré à l'unanimité de créer une zone de préemption sur les parcelles incluse dans le périmètre des zones humides.

Demande sera faite au département de créer cette zone de préemption et de déléguer ce droit à la commune d'Abbeville la rivière

4/. DEMANDE DE SUBVENTION

Vu la demande faite par l'Association Patte tendue,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROI une subvention d'un montant de 350 € à cette association dans le cadre du soutien à la création d'activité sur la commune sur les années 2020 et 2021 et en regard de son caractère reconnu d'utilité publique,

DIT que cette somme est inscrite au Budget 2021.

5/. CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES

Dans le cadre de la valorisation du prix de vente des deux parcelles vues au dernier conseil municipal, il a été fourni par l'administration des Domaines une règle de calcul pour ce type de cession : 10% du prix du m2 constructible.

Après avoir consulté les offres du moment et après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal acte d'un prix de cession à 127 Euros le m2.

- La parcelle d'une contenance 138,41 m² serait réalisée pour un montant de 1758 €.
- Le bout de l'impasse des grandes fontaines d'une contenance de 379 m² serait réalisée pour un montant de 4 813 €. Dans le cadre particulier du bout de l'impasse des fontaines La vente sera réalisée sous condition d'une prise en charge des futurs propriétaires de la gestion de l'écoulement des eaux de pluie.

6/. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le maire à signer une convention de mise à disposition du cantonnier sur la commune de Fontaine la Rivière pour un montant de 6 000 Euros par an au regard de 48 jours de mise à disposition sur l'année.

Le prix de cette mise à disposition pourra être revu en fonction de la réalité des coûts engagés.

7/. AIDES COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal acte en dépense sur les aides communautaires 2021 les achats suivants pour un montant de 6098 Euros financé à 50%.

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS 2021	DÉPENSES HT	Aides communautaire	%	Commune	%
Véhicule Partner	12 196,00 €	6 098,00 €	50%	6 098,00 €	50%
Broyeur + Souffleur					
Système de sauvegarde cloud Informatique					
Mitigeur eau chaude					
Bordures parc communal					
Prises sur les lampadaires de Boischambault					

En conséquence,
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2021/2022,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

7/. AMENDES DE POLICE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal acte en dépense les amendes de police 2021 les achats suivants pour un montant de 7 683 Euros HT financé à 50% en vue de la reprise de chaussée nécessaire à la gestion des eaux pluviales à l'entrée de boischambault (en venant de Bois herpin)

Plan de financement de la subvention :

INVESTISSEMENTS 2021	DÉPENSES HT	Aides communautaire	%	Commune	%
Reprise de chaussée	7 683,00 €	3 931,50 €	50%	3 931,50 €	50%

En conséquence,
Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- Le programme de demande de subvention
- Le plan de financement,
- La réalisation du projet dans l'année 2021/2022,
- La prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées à l'opération
- Le non-commencement des travaux, de l'acquisition ou de l'action avant la notification

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande

8/. DOMICILIATION SIEGE DU SIRPVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE le déplacement du siège du SIRPVE de la mairie de Fontaine la rivière à la Mairie de Saint Cyr la rivière.

9/. AIDE CANTINE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE , sous condition de revenu, à aider ponctuellement au paiement de la cantine dans une limite de 2 mois de cantine .

9/. Questions diverses

- Préparation des réunions avec les habitants en vue de faire un point sur la première année. Trois réunions seront programmées (Une possibilité peut être étudiée pour faire les réunions dans les hameaux) :
 - Hameau de Boischampbault,
 - Hameau de Fontenette,
 - Le village.
- Réflexion sur la mise en place d'une journée « Bleue » pour les anciens afin de recueillir leurs idées et mieux répondre à leurs attentes. (sur 2022)
- Suivi des travaux d'installation de la fibre vers la ferme de Quincampoix : attention au retour des eaux pluviales.
- Information sur le dépôt des dossiers du contrat rural « Hameau de Fontenette » et du contrat de voirie communale « Côte de Fontenette » auprès du département.
- Information sur la mise en place par le département de saignées (bétonnées) en bord de route qui devraient permettre l'écoulement des eaux à l'entrée du hameau de boischampbault (en venant de la D721).
- Information sur la Mare de boischampbault : Le financement du dossier est toujours à l'étude. Une recherche d'entreprise est en cours pour l'étude de volumétrie de la mare de délestage.
- Mare de délestage : Étudier une solution en vue d'un meilleur entretien. (Remplacement de la barrière afin que le cantonnier puisse entretenir les abords).
- Place poubelle en proximité du dépôt de verre (hameau de boischampbault)
- Information l'accord proposé au SIRPP dans le cadre de la facturation des frais d'écolage.
- Relancer le projet d'acquisition de foncier pour des terrains de jeux pour enfant.

Clôture de la séance à 11H00

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,

